



Dossier de demande d'autorisation environnementale unique

Extension de l'ISDnD de CETRAVAL de Malleville-sur-le-Bec

PJ n°52 – Compatibilité avec les plans et
schémas



Version C – Avril 2023

Suivi des modifications

Indice Version	Date de révision	Nombre de pages	Nombre d'annexes	Objet des modifications
Provisoire	Octobre 2021	8	1	Version provisoire
A	Décembre 2021	8	1	Version initiale après relecture SDOMODE
B	Juin 2022	12	1	Version ajustée après observations DREAL
C	Avril 2023	12	1	Version ajustée après demande de compléments DREAL

Sommaire

1	Compatibilité avec les plans et schémas.....	4
1.1	Mise en place du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets	4
1.1.1	Généralités	4
1.1.2	Objectifs qualitatifs et quantitatifs	5
1.2	Compatibilité du projet du SDOMODE avec le PRPGD	5
1.2.1	Planification spécifique aux déchets amiantés du PRPGD	5
1.3	Conformité avec le SDAGE et le SAGE.....	6
1.3.1	SDAGE Seine-Normandie 2022-2027	6
1.3.2	SAGE Risle et Charentonne.....	10
1.4	Compatibilité avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)	12

Table des figures

Figure 1 : Localisation des corridors et réservoirs de biodiversité.	12
--	----

Table des annexes

Annexe I :	Rapport d'activité du SDOMODE
------------	-------------------------------

1 Compatibilité avec les plans et schémas

1.1 Mise en place du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

1.1.1 Généralités

Le Conseil Régional a approuvé le Plan de Prévention et de Gestion des déchets lors de l'Assemblée Plénière du 15 octobre 2018. Le plan est planifié de 2015 à 2027.

Pour rappel, la mise en place de ces plans régionaux relève de la loi portant sur Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi « NOTRe ») du 8 août 2015.

Les PRPGD se substitueront aux plans existants :

- Plans régionaux de prévention et de gestion des déchets dangereux ;
- Plans départementaux de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics ;
- Plans départementaux de prévention et de gestion des déchets non dangereux.

Le Plan Départemental des Déchets de l'Eure date de 2007 et se base sur des données de 2004. La Région Normandie a validé son PRPGD en octobre 2018.

Le SDOMODE est associé aux groupes de travail relatif aux déchets ménagers, aux bio-déchets, à la prévention et aux indicateurs de suivi.

Parmi les principaux objectifs du plan, certains sont en adéquation avec les dossiers stratégiques du SDOMODE :

- Prévention : diminution de 10 % des déchets ménagers et assimilés produits en 2020 (base 2010) et baisse de la production de déchets des activités économiques par unité de valeur en 2020 (base 2010) ;
- Développement du réemploi et de la préparation à la réutilisation ;
- Extension des consignes de tri des emballages à l'ensemble des emballages plastiques à l'horizon 2022 ;
- Recyclage : atteindre 65% des déchets non dangereux recyclés en 2025, promotion de la valorisation énergétique des déchets qui ne peuvent être recyclés (filiale cimenterie des Combustibles Solides de Récupération).

Par ailleurs, le SDOMODE a également décidé de travailler sur la thématique suivante, également mise en avant par l'ADEME : généralisation du tri à la source des bio déchets produits par les ménages et les professionnels d'ici 2025.

Le SDOMODE est également susceptible d'être associé aux réflexions suivantes :

- Valorisation, sous forme matière, de 70% des déchets du BTP en 2020 ;
- Progression vers la généralisation de la tarification incitative pour contribuer à ce qu'au niveau national 15 millions d'habitants soient couverts en 2020 et 25 millions d'habitants en 2025.

Enfin, le SDOMODE sera particulièrement vigilant dans le cadre de la mise en place de l'objectif suivant : Baisse de l'élimination - 30 % de mise en décharge des déchets non dangereux non-inertes d'ici 2020 et - 50 % d'ici 2025 (base 2010).

Cet objectif, qui reprend celui de la Loi sur la Transition Énergétique et la Croissance Verte (LTECV), est défini à l'échelle de la Normandie. Il semble donc s'agir d'un objectif moyen global.

Le SDOMODE a réalisé le projet d'extension du CETRAVAL en se basant sur l'enfouissement des 2/3 des ordures ménagères du territoire du SDOMODE.

En fonction des conclusions du PRPGD, le SDOMODE ajustera la quantité annuelle de déchets traités au CETRAVAL.

1.1.2 Objectifs qualitatifs et quantitatifs

Plus particulièrement, le PRPGD énonce comme ses principaux objectifs qualitatifs et quantitatifs :

- Atteindre un taux de valorisation matière des déchets non dangereux non inertes de 55% en masse à l'horizon 2020 et de 65% à l'horizon 2025
- Réduire de 30% les quantités de déchets non dangereux non inertes en stockage à l'horizon 2020, par rapport à 2010, puis de 50% en 2025.

1.2 Compatibilité du projet du SDOMODE avec le PRPGD

La réalisation d'un casier amiante lié entre dans une volonté d'amélioration du tri et le développement de nouvelles filières. Pour respecter les objectif, la prospective des gisements de déchets par filière de traitement, se base sur une augmentation de la valorisation matière et énergétique des gisements suivants :

- Les OMr collectées en mélange
- Les autres recyclables secs des ménages
- Le tout-venant collecté en déchèteries
- Les macro-déchets littoraux et marins
- Le bois des activités économiques
- Le plastique des activités économiques
- Les autres DNDNI des activités économiques.

1.2.1 Planification spécifique aux déchets amiantés du PRPGD

Dans la situation actuelle, le PRGD réalise un focus spécifique au traitement de l'amiante lié. Un nombre restreint d'installations accueillent les déchets d'amiante lié du territoire, ne permettant pas de traiter l'ensemble des déchets amiantés du territoire.

Le manque d'exutoire et la méconnaissance du gisement rendent nécessaire la mise en place de plusieurs mesures :

- Développement d'un observatoire disposant d'un volet spécifique « déchets amiantés » ;
- Développement des installations de stockage : ce point implique un suivi de l'évolution de la production de déchets amiantés afin de vérifier l'adéquation des nouvelles alvéoles d'ISDND mises en place.

L'extension du site avec la mise en place d'un casier pour les déchets amianté lié s'inscrit dans une volonté régionale de gestion des déchets et est conforme au PRPGD Normandie.

1.3 Conformité avec le SDAGE et le SAGE

1.3.1 SDAGE Seine-Normandie 2022-2027

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est le plan de gestion permettant la mise en œuvre de la directive européenne 2000/60/CE du 23 octobre 2000 (dite Directive Cadre sur l'Eau ou DCE) établissant un cadre pour une politique européenne dans le domaine de l'eau. Institués par la loi sur l'eau de 1992, ces documents de planification ont évolué suite à la DCE. Ils fixent pour six ans les orientations qui permettent d'atteindre les objectifs environnementaux :

- La non détérioration de la qualité des eaux ;
- L'atteinte du « bon état » sur la base de critères écologiques et chimiques pour les eaux superficielles et quantitatifs et chimiques pour les eaux souterraines ;
- La réduction des rejets de substances prioritaires et la suppression des rejets de substances dangereuses prioritaires ;
- Le respect des objectifs propres aux zones protégées.

L'état des lieux 2019 a permis de mettre en évidence les principaux facteurs empêchant d'atteindre les objectifs de la DCE à l'horizon 2027. Il a ainsi identifié les enjeux à intégrer dans la gestion de l'eau. Par ailleurs, le contexte d'annulation en première instance de l'arrêté du SDAGE 2016-2021, ainsi que des études et retours d'expérience sur son processus d'élaboration, ont incité le comité de bassin à envisager l'élaboration du SDAGE 2022-2027 de manière différente. Ainsi, les 185 membres du comité de bassin ont été invités à un séminaire collaboratif, auquel environ 70 personnes ont activement participé. Cette réunion s'est appuyée sur l'état des lieux, lui-même conçu avec la participation de l'expertise technique locale, et le retour des questions importantes dans le domaine de l'eau.

Depuis l'état des lieux (EDL) de 2013, un certain nombre de progrès ont été réalisés. De manière globale, l'impact du développement de l'activité économique du bassin sur l'état des eaux a été limité. Ainsi, entre les états des lieux 2013 et 2019, tandis que le produit intérieur brut (PIB) du bassin augmentait de 7,6 %, le nombre de cours d'eau dégradés baissait de 5 %.

Le législateur a donné une valeur juridique particulière au SDAGE, dans la mesure où les décisions administratives du domaine de l'eau ainsi que les documents d'aménagement du territoire doivent être compatibles ou rendus compatibles, c'est-à-dire ne pas présenter de contradiction ou de contrariété majeure avec ses objectifs, orientations et dispositions.

La directive cadre sur l'eau qui s'impose à tous les Etats européens a fixé une ambition environnementale forte : l'atteinte du bon état en 2015 pour toutes les masses d'eau de surface, souterraines et côtières, avec des dérogations possibles compte tenu des contraintes naturelles, techniques et économiques sur 3 cycles de gestion conduisant à 2027. La notion de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, issue de la directive européenne cadre sur l'eau de 2000 (DCE) transposée dans la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 (LEMA), a été précisée par l'article L.211-1 du Code de l'environnement.

Le SDAGE peut ainsi, lorsque cela s'avère nécessaire pour atteindre le bon état des eaux, définir des objectifs plus stricts de réduction ou d'élimination des déversements, écoulements, rejets directs ou indirects des substances prioritaires et des substances dangereuses que ceux définis, au plan national, par les arrêtés du ministre chargé de l'environnement (article R.212-9 du même code) en indiquant les raisons de ce choix.

Les orientations fondamentales du SDAGE 2022-2027 ont été établies sur la base des résultats de l'état des lieux de 2019 et doivent permettre de satisfaire les grands principes d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des objectifs de qualité et de quantité pour chaque masse d'eau du bassin sur le cycle de gestion 2022-2027.

Le SDAGE 2022-2027 se structure autour de 5 orientations fondamentales :

- **Orientation fondamentale n° 1** : Pour un territoire vivant et résilient : des rivières fonctionnelles, des milieux humides préservés et une biodiversité en lien avec l'eau restaurée,
- **Orientation fondamentale n° 2** : Réduire les pollutions diffuses en particulier sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable,
- **Orientation fondamentale n° 3** : Pour un territoire sain : réduire les pressions ponctuelles,
- **Orientation fondamentale n° 4** : Pour un territoire préparé : assurer la résilience des territoires et une gestion équilibrée de la ressource en eau face aux changements climatiques,
- **Orientation fondamentale n° 5** : Agir du bassin à la côte pour protéger et restaurer la mer et le littoral.

La Directive Cadre sur l'Eau a créé la notion de masse d'eau comme étant une unité élémentaire pour laquelle sont définis :

- Un état du milieu,
- Un objectif à atteindre, avec des dérogations éventuelles.

L'article 2 de la Directive Cadre définit une masse d'eau souterraine comme « un volume distinct d'eau souterraine à l'intérieur d'un ou plusieurs aquifères » et un aquifère comme « une ou plusieurs couches souterraines ou autres couches géologiques d'une porosité et perméabilité suffisantes pour permettre soit un courant significatif d'eau souterraine, soit le captage de quantités importantes d'eau souterraine ».

Le bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands compte :

- 1 724 masses d'eau de surface réparties en :
 - 1 651 masses d'eau de rivières dont 83 masses d'eau fortement modifiées (cf. Carte 1)
 - 23 masses d'eau canaux, toutes artificielles,

- 46 masses d'eau de plans d'eau, dont 15 masses d'eau fortement modifiées et 30 masses d'eau artificielles,
- 19 masses d'eau côtières, dont 2 masses d'eau fortement modifiées et 8 masses d'eau de transition, dont 7 masses d'eau fortement modifiées
- 57 masses d'eau souterraines,
- 6 masses d'eau transbassins.

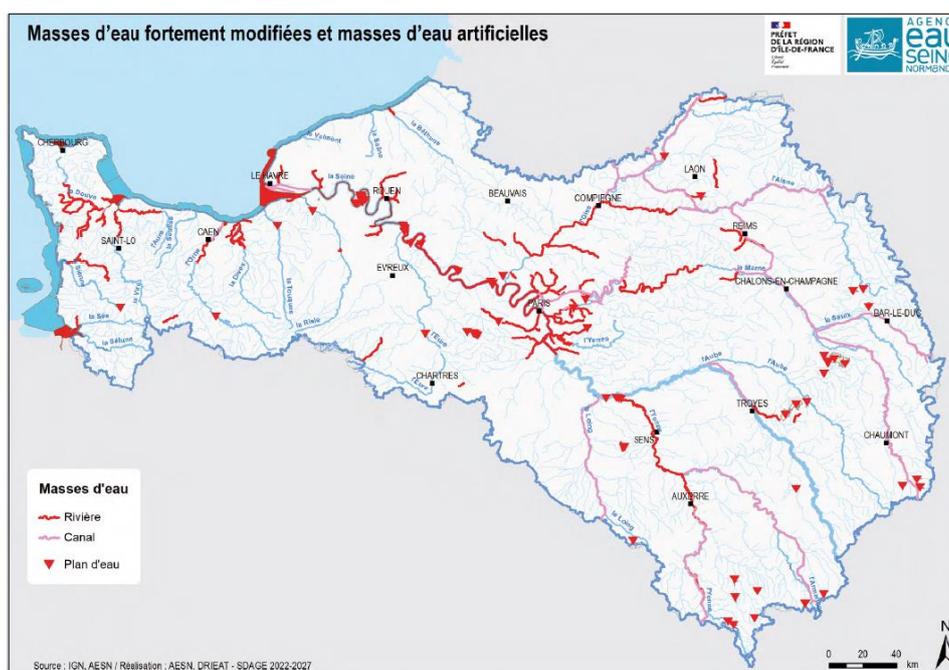


Figure 1 : Masses d'eau fortement modifiées et masses d'eau artificielles (source : SDAGE 2022- 2027)

La masse d'eau superficielle de la zone du projet Ruisseau du bec (FRH 6229000) appartenant au bassin de la Seine.

La masse d'eau souterraine au droit de la zone du projet est l'aquifère de Craie du Lieuvain-Ouche, bassin versant de la Risle (FRHG212).

En ce qui concerne l'atteinte du bon état de l'ensemble des masses d'eau, de nouveaux objectifs ont été définis sur la base de l'état actualisé en 2015.

L'état chimique et quantitatif actualisé des masses d'eau souterraine est présenté sur les figures suivantes.

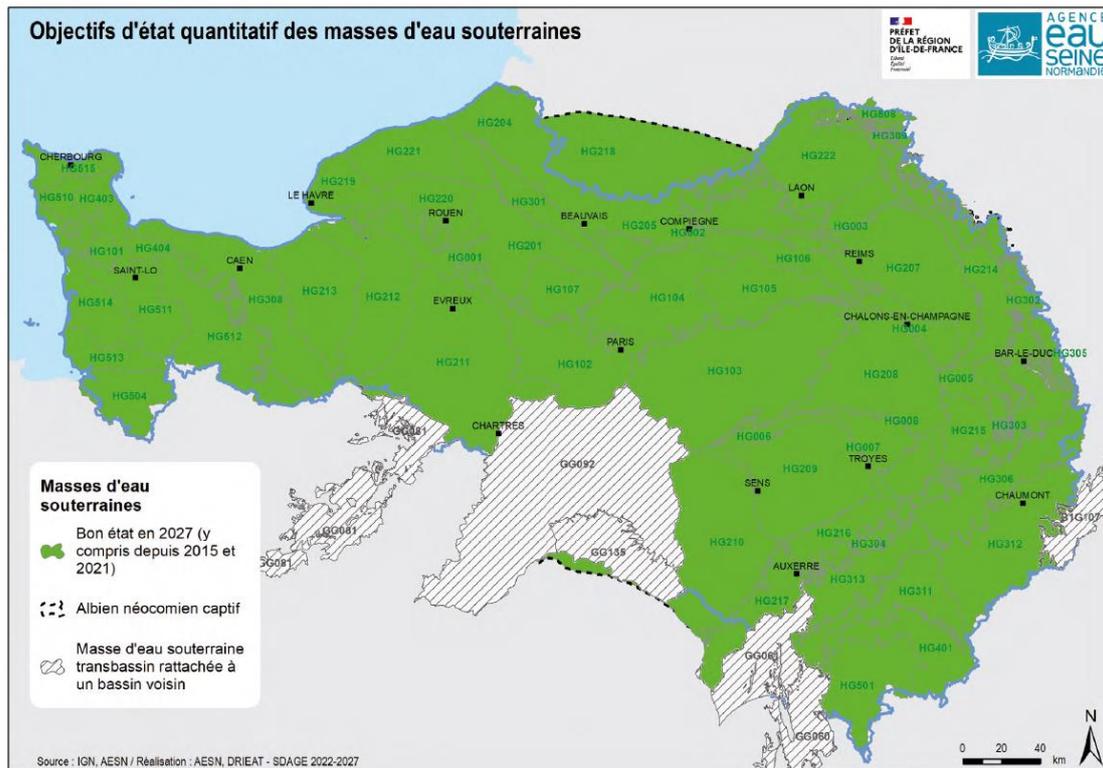


Figure 2 : Etat chimique des masses d'eau souterraines (source : SDAGE 2022- 2027)

Selon l'état des lieux de 2015, la masse d'eau Craie du Lieuvain-Ouche, bassin versant de la Risle (FRHG212) présente un bon quantitatif et un état chimique médiocre. La paramètre cause de déclassement est l'éthylurée.

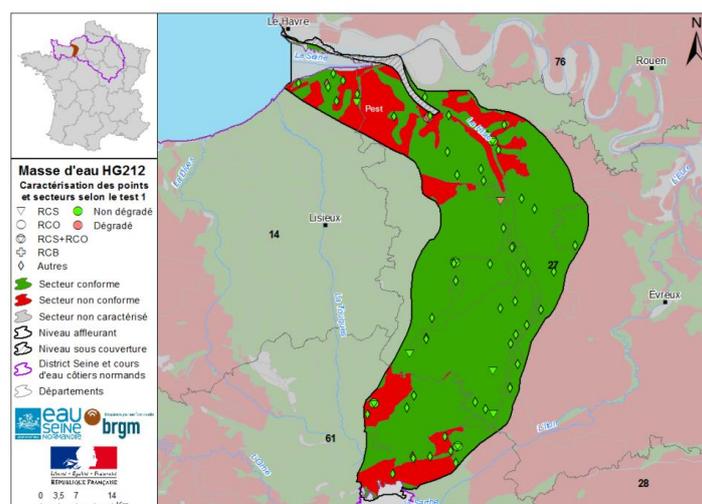


Figure 3 : Etat chimique des masses d'eau souterraines FRHG212 (source : Eau Seine Normandie)

Sur la masse d'eau FRHG212, subit les pressions issues majoritairement des 91 points de captage AEP.

1.3.2 SAGE Risle et Charentonne

La commune de Malleville-sur-le-Bec est également concernée par le SAGE « Risle et Charentonne ». Il a été approuvé en 2016 puis annulé par jugement en 2018. Conformément aux informations disponibles sur le site internet Gesteau consultées le 14/04/2023, mis à jour au 24/01/2023, il est indiqué qu'un « projet de révision a été annoncé lors de la réunion du 22 septembre 2021 ».

Les enjeux du SAGE sont les suivants :

- E0 : Préserver la richesse naturelle de la Risle maritime et concilier les différents usages
- E1 : Atteindre une "bonne" à "excellente" qualité physico-chimique des eaux superficielles
- E2 : Atteindre le bon état écologique des cours d'eau
- E3 : Préserver et reconquérir les zones humides en restaurant leur fonctionnalité
- E4 : Contrôle et réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens exposés au risque d'inondation
- E5 : Contrôle et réduction de l'aléa "inondation / ruissellement"
- E6 : Mise en place et/ou amélioration de la gestion de crise
- E7 : Entretien d'une culture du risque
- E8 : Maintien du bon état chimique des eaux souterraines
- E9 : Protection de la ressource et des captages
- E10 : Optimisation des ressources existantes et stabilisation de la consommation
- E11 : Organiser et poursuivre la recherche de nouvelles ressources
- E12 : Lutte contre les pollutions diffuses
- E13 : Sécuriser la distribution d'une eau de qualité
- E14 : Poursuivre l'amélioration de la collecte et du traitement des rejets d'assainissement
- E15 / E17 : Améliorer la maîtrise et la gestion des pollutions accidentelles et historiques
- E16 : Mettre en place une politique de collecte et de traitement des eaux pluviales
- E18 : Faire émerger une maîtrise d'ouvrage adaptée
- E19 : Sensibiliser les populations aux enjeux de la préservation de la ressource en eau, des milieux aquatiques et humides associés

Le projet du SDOMODE est compatible avec le SDAGE et le SAGE dans la mesure où :

- aucun prélèvement d'eau souterraine ni d'eau de surface ne sera effectué sur le site ;
- le site n'est pas localisé en zone inondable ;
- le site n'est pas implanté au sein d'un périmètre de protection de captage AEP ;
- l'extension est ceinturée par un double fossé, permettant d'isoler le site de l'extérieur du point de vue des ruissellements ;
- l'application des modalités de contrôle de l'environnement déjà en vigueur dans l'arrêté préfectoral du 20 novembre 2011 (contrôles avant tout rejet au milieu naturel, suivi du réseau de piézomètres du site et des deux sources les plus proches, etc.).

Par ailleurs, le site contribue d'une manière générale à diminuer le risque de pollution des eaux par la solution locale offerte pour le traitement des déchets, ceux-ci constituent une menace pour la ressource en eau.

1.4 Compatibilité avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de Haute-Normandie a fait l'objet d'un arrêté d'approbation le 18 novembre 2014.

Le site actuel du CETRAVAL est concerné par un corridor sylvo-arboré pour espèces à faible déplacement et un corridor pour espèces à fort déplacement qui se prolonge sur l'emprise du site mais non sur le casier amiante lié, comme le montre la figure ci-dessous :

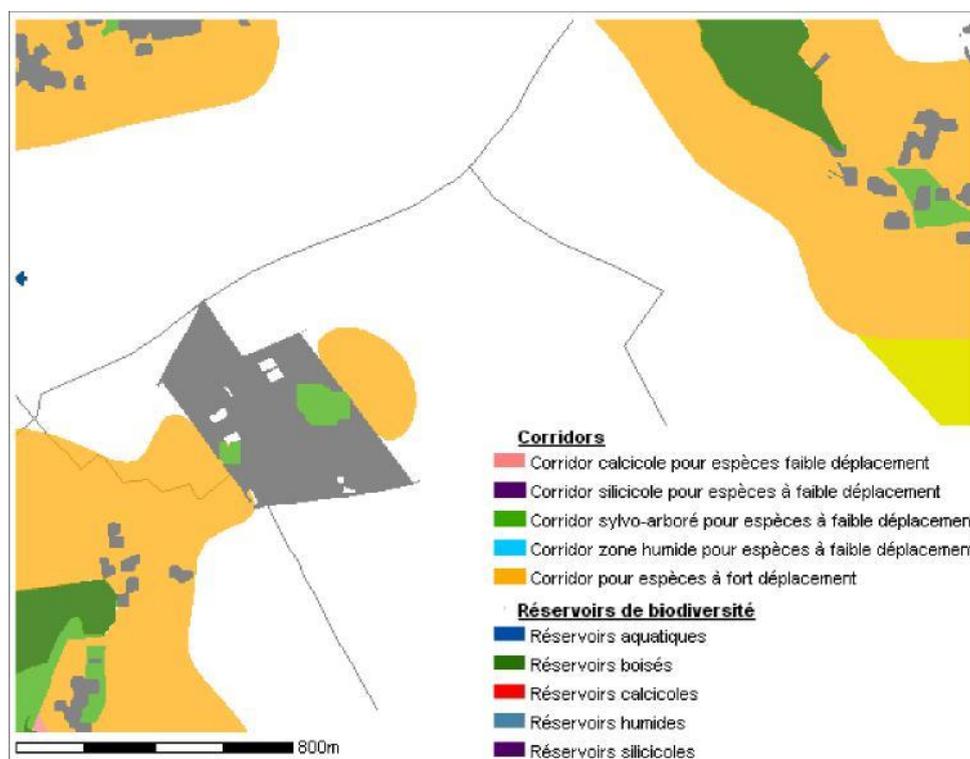


Figure 4 : Localisation des corridors et réservoirs de biodiversité.

D'une façon générale, les sites d'ISDND réaménagés, tout comme les carrières, constituent en général, dans la période post-exploitation, des milieux d'une grande biodiversité. En particulier lorsqu'ils se trouvent dans un environnement majoritairement agricole, ces anciens sites constituent des îlots de biodiversité particulièrement propices au développement d'espèces pionnières. Qui plus est, se développent sur ces terrains des conditions thermiques et hygrométriques favorables au développement d'espèces souvent rares localement.

D'une façon générale, si l'exploitation peut perturber momentanément la faune et la flore, la post-exploitation permet de retrouver rapidement une grande biodiversité, voire une richesse écologique très supérieure à l'environnement local.

Dans l'immédiat, aucune rupture de continuité n'est à attendre, dans la mesure où le projet de création du casier amiante lié se situe sur des anciens casiers donc dans le périmètre actuel du site.



ANNEXES

Annexe I : Rapport d'activité du SDOMODE

Annexe I : **Rapport d'activité du SDOMODE**



RAPPORT D'ACTIVITÉS

TERRITOIRE & ADHÉRENTS DU SDOMODE

SEINE-MARITIME

Manche



CALVADOS



EURE

ORNE

6 adhérents

224 communes

173 000 habitants



EURE-ET-LOIR



Jean-Pierre DELAPORTE

Président du Syndicat de Destruction
des Ordures Ménagères de l'Ouest
du Département de l'Eure



2020, L'ABOUTISSEMENT DE NOMBREUX PROJETS MALGRÉ UN CONTEXTE DIFFICILE

Je suis fier et heureux de poursuivre le rôle qui m'a été confié, avec vous, en 2020 et je tenais en premier lieu à vous saluer pour la confiance que vous venez de me témoigner, car j'en suis convaincu, nous partageons ensemble les mêmes convictions concernant la gestion de nos déchets.

Avant toute chose, je souhaite remercier 4 vice-présidents qui m'ont assisté durant ce mandat. Ils passent le relai à une nouvelle équipe élue qui, j'en suis sûr s'investira tout autant.

2020 a été l'année qui aura marqué les esprits, tous, avons dû faire face à ce virus redoutable, imprévisible et invisible. Au SDOMODE, nous avons ressenti le poids de la fermeture des déchèteries avec l'arrivée d'un flux important de particuliers à la réouverture. Enfin, notre département a connu un regain en popularité, notamment dans le secteur de l'immobilier avec l'achat et l'occupation de résidences secondaires. Comme je dis toujours : Le marché est porteur dans l'Eure.

De leurs côtés, les cours des matériaux ont malheureusement chuté (ferraille, plastique, carton, papier, etc..) faisant passer les recettes du syndicat de 1 200 000 euros en 2018 à 500 000 euros en 2020.

Malgré ce contexte et avec l'aide de nos partenaires (l'ADEME, la Région Normandie, les éco-organismes, nos prestataires et collectivités adhérentes) nous avons réussi à mener à bien nos projets initialement prévus en 2020. J'ai en tête l'ouverture de La Ressourcerie, qui a suscité un véritable engouement de la part du public, même

au delà de notre secteur géographique. C'est avec fierté que cette nouvelle vitrine de l'économie circulaire a permis de créer une soixantaine d'emplois. Par ailleurs, depuis son ouverture le 15 juin 2020, 270 tonnes d'objets destinées à être détruites ont pu être réemployées.

En 2020 et pour la troisième année, l'ADEME a validé notre CODEC (Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire) actant une baisse de production des déchets de 15% entre 2010 et 2020. Il s'agit d'une performance remarquable en Normandie.

Depuis le 1er juin a été mise en place l'extension des consignes de tri : l'ensemble des emballages plastiques peut dorénavant être déposé dans le bac jaune.

Nous poursuivons également l'extension des points d'apports volontaires pour les fibreux : Papiers et cartonnages. Nous sommes passés de 400 à 700 colonnes sur le territoire, nous permettant d'obtenir un coût de tri 4 fois moins important que lorsque les fibreux se triaient dans la poubelle jaune.

L'année 2021 va être synonyme de nouveaux objectifs, de renouveau au sein du SDOMODE. Nous allons poursuivre les efforts avec équipes et élus pour continuer à avancer dans la même direction afin de faire aboutir nos projets. L'ensemble de ces efforts nous permettra, j'en suis persuadé, de maintenir une nouvelle fois un coût de transfert et de traitement parmi les moins cher de Normandie.

SOMMAIRE Faits marquants p2 /// Élus p4 /// Ressourcerie p6 /// Centre de tri p10 /// Points d'Apport volontaire p12 /// Extension p13 /// Déchèteries p16 /// Plateformes p18 /// Cetraval p19 /// Budget p20 /// Services & organigramme p22 /// Tonnages de l'année p24

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Jean-Pierre DELAPORTE **RÉDACTEUR EN CHEF** : Frédéric PERSON **CONCEPTION & RÉDACTION** : Romain ADOLPHE / Gilles ALLEAUME **CRÉDITS PHOTOS** : SDOMODE, Gilles ALLEAUME, Jean-Pierre COPITET, Freepik / Imprimé sur papier recyclé / Tirage : 900 exemplaires
Dépôt légal : Septembre 2021 /// En couverture : Vue extérieure de la Ressourcerie, gardiens de la déchèterie de Grand-Bourghteroulde et ADT en mission.

Mars

Déchèteries

Dès le 4 mai les particuliers peuvent à nouveau accéder à l'ensemble des déchèteries. Ces sites font face à une fréquentation record.

Juin

Extension

Lancement de l'extension des consignes de tri le 1er Juin. Tous les emballages sont à déposer dans le bac/ sac jaune de tri.

Confinement

A compter du 17 mars, le SDOMODE maintient son service notamment auprès des professionnels ainsi que l'ouverture du CETRAVAL, des plateformes multifilières, des quais de transferts, etc...

Mai

Centre de tri

1er juin 2020. L'exploitation du centre de tri de Pont-Audemer, spécialisé dans l'affinage et le conditionnements des produits fibreux, cartons, cartonnettes et papier de bureau, est dorénavant réalisée en régie directe. Le site accueille 3 clients extérieurs.

Juin



Octobre

Points d'Apport Volontaire

12 novembre 2020. Le comité syndical délibère en faveur d'un transfert du parc de points d'apport volontaire vers le SDOMODE. A l'issue du vote favorable à la modification des statuts par ses adhérents, le syndicat assurera le nettoyage, la maintenance et le remplacement des 1200 colonnes situées sur le territoire.

Juin

Comité Syndical

Installation du nouveau comité syndical du SDOMODE le 09 Septembre, Jean-Pierre DELAPORTE, président sortant, est conforté dans ses fonctions. Une nouvelle équipe de vice-présidents le rejoint.



Ressourcerie

Le 15 Juin : ouverture de La Ressourcerie. 4000 m2 dédiés au réemploi, visant à donner une seconde vie aux objets.

Codec

L'agence de la transition écologique (ADEME) valide la 3ème année du contrat d'objectifs déchets et économie circulaire du SDOMODE.

Septembre

Novembre

UNE NOUVELLE EQUIPE D'ELUS



Laurent Beaudouin
1^{er} Vice-Président
Finances



Jean-Pierre Delaporte
Président du SDOMODE



Valéry Beuriot
2^{ème} Vice-Président
Économie circulaire et
réduction des déchets



Bertrand Pecot
3^{ème} Vice-Président
Déchèteries



Marie-Lyne Vagner
4^{ème} Vice-Présidente
Tri sélectif



Pierre Legros
5^{ème} Vice-Président
Plateformes multifilières
et quais de transfert



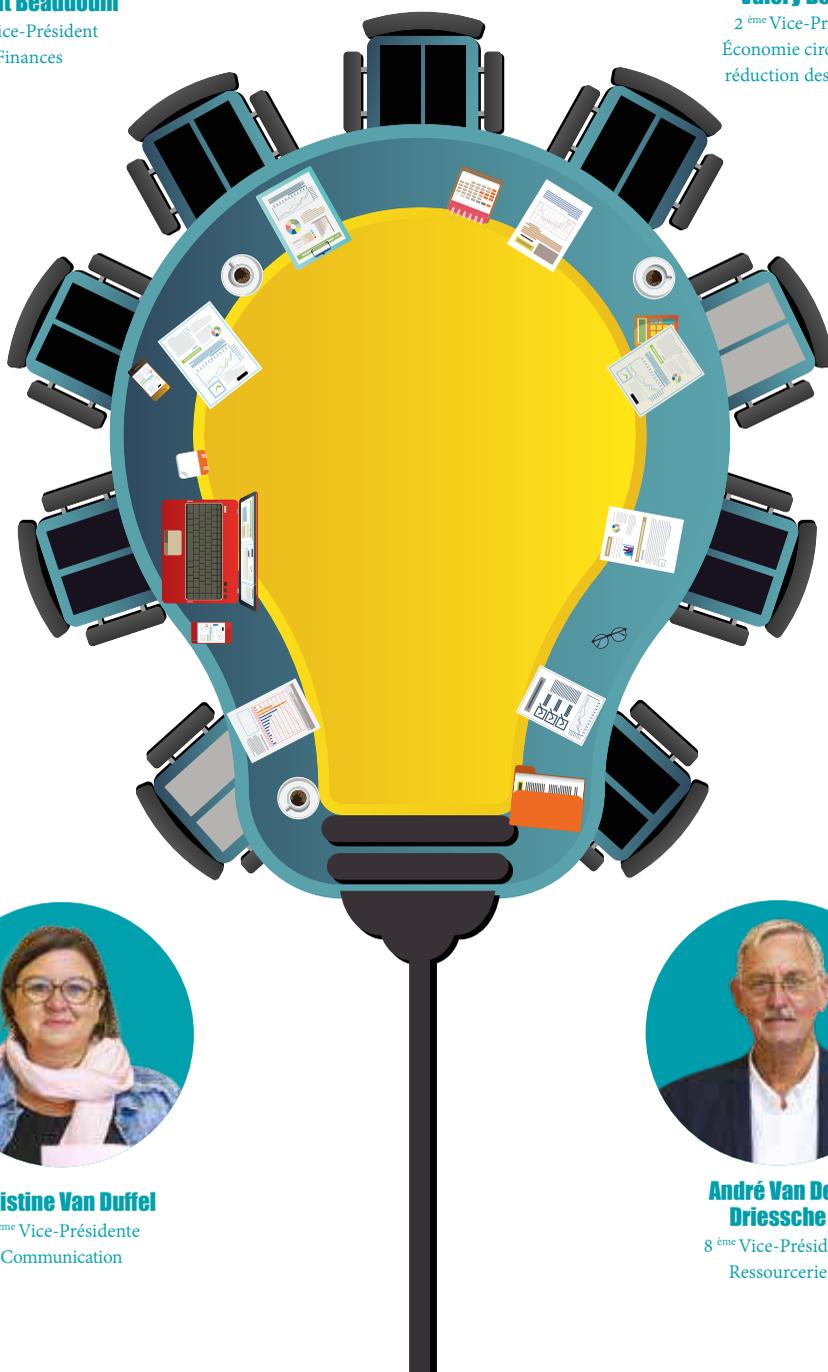
Bertrand Simon
6^{ème} Vice-Président
CETRAVAL



Christine Van Duffel
7^{ème} Vice-Présidente
Communication



André Van Den Driessche
8^{ème} Vice-Président
Ressourcerie



INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE (IBTN)

Président Nicolas GRAVELLE /// **Délégués** Michel AUGER, Valéry BEURIOT, Jean-Luc DAVID, Frédéric DELAMARE, Jean-Pierre DELAPORTE, Pascal DIDTSCH, Pascal FINET, Eric JEHANNE, Jacques LE BAILLIF, Jean-Louis MADELON, Didier MALCAVA, Olivier PIQUENOT, Françoise ROCFORT, Denis SZALKOWSKI, Marie-Lyne VAGNER, André VAN DEN DRIESSCHE, Bernard VANDOOREN, Jean-Louis VILA /// **Suppléants** Noël CHAUVIERE, Philippe DANNEELS, Nicolas SEYS

COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSMOIS SEINE (CCRS)

Président Vincent MARTIN /// **Délégués** Jean AUBOURG, Maria DUFROY, Claude GENCE, Dominique LEVASSEUR, Damien MERCIER, Bertrand PECOT, Gwendoline PRESLES, Régine SENINCK, Anne STAB, Joël TEMPERTON, Damien THIEBAULT, Christine VAN DUFFEL, Philippe VANHEULE /// **Suppléants** Michel DEZELLUS, Aline DONNET MOUSSEUX, Jacques DORLEANS

COMMUNAUTE DE COMMUNES PONT-AUDEMER VAL DE RISLE (CCPAVR)

Président Michel LEROUX /// **Délégués** Laurent BEAUDOUIN, Dominique BOUCHER, Carole DE ANDRES, Jean François DUMESNIL, Isabelle DUONG, Maryline LOUVEL, Michel PIERRE, Philippe ROBILLOT, Bertrand SIMON, André TIHY, Christian VOSNIER /// **Suppléants** Fabienne DEFUBLE, Brigitte DUTILLOY, Alain LÉBOUCHER

LES MEMBRES DU BUREAU

En plus du Président et des sept vice-présidents, le Bureau syndical compte 11 autres membres :

Jean-François BERNARD (CCPHB),
Jean-Luc DAVID (IBTN)
Jean-Claude HOUSSARD (CCPHB)
Dominique LEVASSEUR (CCRS)
Jean-Louis MADELON (IBTN),
Gwendoline PRESLES (CCRS)
Jean-Claude PROVOST (INSE)
André TIHY (CCPAVR),
Thierry ROMERO (INSE),
Jean-Louis VILA (IBTN).
Cécile VILLEY (CCLPA),

REMERCIEMENTS

Le Président du Sdomode remercie les élus qui ont fait partie des instances du syndicat lors du mandat précédent, dont les membres du Bureau Syndical suivants : Daniel BESNEHARD, Francis BLAIS, Hervé CAILLOUEL, Bernard CHRISTOPHE, Jocelyne GIRARD, Michel LEROUX, Jean QUETIER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LIEUVIN PAYS D'AGE (CCLPA)

Président Hervé MORIN /// **Délégués** Jacques ENOS, Véronique LÉBOCEY, Pierre LEGROS, Etienne LEROUX, Régis PEUFFIER, Cécile VILLEY /// **Suppléants** Jocelyne GIRARD, Sylvain HUNOST

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS HONFLEUR-BEUZEVILLE (CCPHB)

Président Michel LAMARRE /// **Délégués** Jean-François BERNARD, Gérard DOUVENOU, Jean-Claude HOUSSARD /// **Suppléant** Alain FONTAINE

INTERCO NORMANDIE SUD EURE (INSE)

Président Jean-Luc BOULOGNE /// **Délégués** Jean-Claude PROVOST, Thierry ROMERO /// **Suppléant** Emmanuel BOURLON DE ROUVRE

Les élus lors du comité syndical



OUVERTURE ET PREMIER BILAN



Les travaux se sont terminés en février 2020 au 35 bis route de Rouen à Menneval, après 7 mois de réhabilitation de la friche industrielle. L'association Iter'Action ainsi que le service Communication et Ressourcerie du SDOMODE se sont installés dans la foulée à la Ressourcerie. Une préparation de 2 mois pour la collecte et l'aménagement de la boutique a été nécessaire.

L'ouverture a eu lieu le 15 juin 2020. Elle a été reportée de 2 mois en raison du 1er confinement avec une 1ère journée rassemblant 800 personnes puis par la suite une moyenne de 200 clients par jour.

A la signature du marché de prestations de services avec l'association Iter'Action, la création de 13 postes d'insertion en Equivalent Temps Plein (ETP) et de 4 postes d'encadrants en Contrat à Durée Déterminée (CDI) était envisagée.

Afin d'assurer les différentes missions liées à l'exploitation du site dans des conditions optimales, les effectifs humains sont largement revus à la hausse.

A ce jour, 53 salariés en insertion assurent les différentes missions de la Ressourcerie, et sont épaulés par 5 encadrants techniques : boutique, atelier menuiserie, relooking, mécanique, électroménager, collecte et stockage.

Depuis l'ouverture et malgré les confinements successifs, le SDOMODE a pu réaliser quelques visites du site. Au total, près de 200 personnes ont ainsi été sensibilisées à la réduction des déchets. Les visiteurs reçus sont essentiellement des groupes d'adultes (projet de Ressourcerie, collectivités locales, organismes de formation, entrepreneurs, acteurs de l'économie sociale et solidaire,...).

CHIFFRES CLÉS

4000 M2

400 TONNES COLLECTÉES

270 TONNES REEMPLOYÉES

+ DE 26000 CLIENTS

53 SALARIÉS EN INSERTION



File d'attente lors de l'ouverture de la Ressourcerie

3 IL EXISTE SOURCES

D'APPROVISIONNEMENT :



1 LES APPORTS VOLONTAIRES
À LA RESSOURCERIE



LE FONCTIONNEMENT EN DÉTAIL

2 LES DÉCHÈTERIES DU SDOMODE

2



ET

3

3 LES VIDES MAISONS



LE BÂTIMENT EST
CHAUFFÉ GRÂCE À

UNE CHAUDIÈRE BOIS ALIMENTÉE
PAR DU BOIS PROVENANT DES
DÉCHÈTERIES DU SDOMODE.



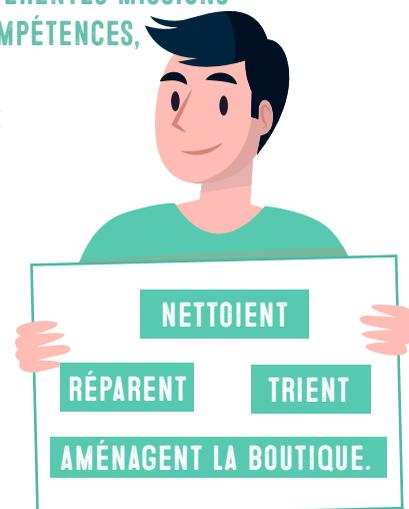
LE BOIS APPORTÉ
PAR LES USAGERS EST BROYÉ
PUIS SERT DE COMBUSTIBLE
À LA RESSOURCERIE.

UNE **10** AINE DE BÉNÉVOLES PARTICIPENT AU BON DÉVELOPPEMENT DE LA RESSOURCERIE.



PLACÉS SUR DIFFÉRENTES MISSIONS
SELON LEURS COMPÉTENCES,

LES BÉNÉVOLES :



16 juin 2020

La plus grande ressourcerie de Normandie a ouvert dans l'Eure



Ce projet est à l'initiative du Syndicat de traitement des déchets Sdomode. La ressourcerie est implantée dans un ancien bâtiment réhabilité d'une ancienne usine industrielle de l'usine Edcar Prim. La mission d'exploiter le site a été confiée à Parc-Iter'Action, une association de chantier d'insertion située à Pont-Audemer.

Réparti au sein de six ateliers de remise en état des objets, l'effectif compte une vingtaine de salariés et dix encadrants. Au-delà de l'ouverture aux particuliers, la directrice de la Ressourcerie de Menneval accueille également les professionnels qui pourront y déposer des matériaux en provenance de chantiers achevés.



Newsletter La Matinale
Chaque matin, l'actualité pour sélectionner par Ouest-France

A la une

Avec sa ressourcerie, le Sdomode veut donner une nouvelle vie à 450 t de déchets par an



Le syndicat de traitement des déchets Sdomode a ouvert ses portes lundi à Menneval. Le public peut y trier des objets sur 1 200 m² d'espace de vente, avant de diriger les matériaux que le syndicat n'a pas à traiter.

Un atelier dans le cadre de stockage, d'un autre côté est prêt à accueillir 24 ressourceries et 600 m² de déchets.

Objectifs
Le projet de créer une ressourcerie est né il y a deux ans. Le syndicat de traitement des déchets Sdomode a voulu donner une seconde vie à ces objets qui ne sont pas à traiter. Le projet a été confié à Parc-Iter'Action, une association de chantier d'insertion située à Pont-Audemer. Elle a pour mission de créer des emplois et de former des personnes en difficulté. Le projet de créer une ressourcerie est né il y a deux ans. Le syndicat de traitement des déchets Sdomode a voulu donner une seconde vie à ces objets qui ne sont pas à traiter. Le projet a été confié à Parc-Iter'Action, une association de chantier d'insertion située à Pont-Audemer. Elle a pour mission de créer des emplois et de former des personnes en difficulté.

COVID-19. Des conditions d'accès pour le public

Le syndicat de traitement des déchets Sdomode a ouvert ses portes lundi à Menneval. Le public peut y trier des objets sur 1 200 m² d'espace de vente, avant de diriger les matériaux que le syndicat n'a pas à traiter.

En chiffres

- 4 000 m² de surface totale
- 1 200 m² de surface de vente
- 5 ateliers de remise en état des objets
- 24 ressourceries et 600 m² de déchets
- 20 et 100 tonnes de bois broyé
- 100 personnes embauchées
- 100 personnes embauchées

Société

L'ASSOCIATION DE PONT-AUDEMER PAREC-ITER'ACTION EST EN CHARGE DE SON FONCTIONNEMENT

La plus grande ressourcerie de Normandie a ouvert ses portes à Menneval

Ici on répare, on recycle, on revend toute sorte d'objets... la plus grande ressourcerie de Normandie a ouvert ses portes près de Bernay. L'association de Pont-Audemer d'insertion par le travail Parc-Iter'Action est en charge de son fonctionnement.

Impossible de passer à côté sans le voir. La ressourcerie du Sdomode (Syndicat de destruction des ordures ménagères de l'Ouest de l'Eure), présentée comme la plus grande de Normandie, en impose. Elle a ouvert ses portes lundi 15 jan. 2020.

Installée dans un bâtiment qui appartenait à l'entreprise Edcar Prim, inutilisé depuis une dizaine d'années, elle affiche une surface totale de 4 000 m², dont 1 400 pour le stockage et 1 200 pour la vente.

27 personnes embauchées

Engagé dans un programme de réduction des déchets en 2015, le syndicat a initié un projet de création de recyclerie. C'est finalement une ressourcerie intégrée à un Réseau national qui a vu le jour. Un projet d'économie sociale et solidaire, puisque s'il permet de donner une nouvelle vie à des objets, c'est aussi un nouveau départ qui est proposé à des salariés en insertion. L'association de Pont-Audemer Parc-



Les objets sont triés et nettoyés avant d'être mis en vente, ou réparés (M. F. / Ouest-France)

ter'Action, qui a la charge du fonctionnement courant de la structure, a ainsi embauché 27 personnes dont une vingtaine en insertion, « près de 16 équivalents temps plein », précise Marie-Claire Haki, sa directrice.

« Nous, on répare »
Ceux-ci sont employés à différents postes, vente, stockage, collecte dans les déchetteries d'objets pouvant être réparés, menuiserie, relooking de meuble, électroménager ou encore réparation de petite mécanique. Car l'un des atouts du site

est de proposer six ateliers de remise en état des objets, avant la vente. « Il faut arrêter de jeter, il faut donner. Nous, on répare. Plus on aura de dons, plus on pourra recruter », insiste Marie-Claire Haki.

Convaincu de sa « évidence » de ce projet, le président du Sdomode, Jean-Pierre Delaport, espère dans le même temps voir fonder la part des déchets à traiter. « Notre objectif est, à terme, de sortir 450 tonnes par an de déchets », clame ce dernier.

Chauffage au bois recyclé

La ressourcerie entend donner l'exemple : elle n'a que très peu acheté pour meubler ou équiper les différents espaces, préférant le réemploi. Les matériaux, vennis ou peintures utilisés dans les ateliers menuiserie ou relooking sont extraits des dons de particuliers ou de professionnels. Quant au chauffage, il est assuré via une chaudière alimentée grâce à du bois trié et broyé dans certaines déchets-

series. Entre 70 et 100 tonnes devraient ainsi y passer chaque année. Un recyclage à tous les niveaux !

Florent Lemaire

Pratique : la ressourcerie, située 35 bis, route de Rouen à Menneval, est ouverte du lundi au samedi de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h. Les dépôts d'objets se font au lundi au samedi de 14 h à 18 h. Tél. 02 79 26 00 71. En raison de la situation sanitaire, l'accès à la ressourcerie se fait sous certaines conditions. Seules 30 personnes peuvent être présentes simultanément. Une distribution de gel hydroalcoolique est faite à l'entrée du magasin et un sens de circulation a été mis en place. Quant au port du masque, il est recommandé mais pas obligatoire. Enfin, il n'est pas possible d'essayer le textile.



LE MOT DE ANDRÉ VAN DEN DRIESSCHE, VICE-PRÉSIDENT RESSOURCERIE

Nous avons fêté le 1er anniversaire de l'ouverture de la ressourcerie du Sdomode à Menneval au mois de juin. Le succès fut au rendez-vous dès le 1er jour. Malgré plusieurs périodes de fermetures complètes en raison de la pandémie, les résultats sont très encourageants. La ressourcerie et ses 4000 m² est aujourd'hui un véritable exemple d'économie circulaire. Les apports volontaires sur place ou en déchèterie, ainsi que les vides maisons auront permis de détourner plus de 400 tonnes de l'enfouissement ou de la destruction. Plus des 2/3 des objets collectés ont déjà été vendus en l'état ou après rénovation.

Le Sdomode a confié à l'association Iter'Action, l'exploitation de la ressourcerie. Plus de 50 personnes en réinsertion y travaillent actuellement. La gestion des apports, le stockage, les ateliers de réparations et la vente sont gérés par l'association en coordination constante avec les responsables et les élus du Sdomode.

La ressourcerie est un outil de communication très intéressant. Les visites de groupes permettront aux visiteurs de mieux appréhender l'économie circulaire et de consolider la connaissance des gestes écoresponsables. L'équipe communication et les ambassadeurs de tri présents sur le site participent activement à la mise en place et à la réussite des circuits de visites qui pourront commencer dès septembre ou octobre.

Le réemploi et le recyclage sont aujourd'hui au cœur d'un ensemble d'actions nécessaires pour réduire le volume de nos déchets. Nous assistons à une prise de conscience plus large. Accessible à tout public, la ressourcerie permet à chacun d'effectuer soit un achat, soit de faire un don.

Beaucoup d'actions nouvelles sont envisagées dans les mois à venir. Des journées à thèmes, une manifestation dans une commune du Sdomode et de nombreuses actions permettront à un plus grand nombre de personnes de participer à ce grand mouvement citoyen de réduction des déchets et du réemploi.



Partenariats avec les professionnels (dons de matériaux de bricolage, meubles, jouets...)

Les bureaux administratifs ont été uniquement équipés avec du mobilier de réemploi.

Régulièrement, la Ressourcerie propose des ventes à thème selon les arrivages des dons (puériculture, jouets, meubles, cycles...).





CENTRE DE TRI

Stockage au Centre de tri

L'ACTIVITÉ DU CENTRE DE TRI DURANT LES CONFINEMENTS

Le 17 mars, l'activité du centre de tri a été interrompue afin d'organiser la mise en place de moyens de protection efficaces pour le personnel. A cette occasion, la région Normandie, que nous tenons à remercier, a assuré la fourniture gracieuse de masques pour l'ensemble des agents. Durant cette période, seule la mise en balles des cartons a été maintenue.

A compter du 21 avril 2020, l'exploitation complète du site a été assurée dans le respect de l'ensemble des mesures de sécurité. L'activité du site n'a pas été affectée par le deuxième confinement.

RECONVERSION DU SITE VERS LE TRI DES PRODUITS FIBREUX

Le 1er juin 2020, les adhérents du SDOMODE sont passés à l'extension des consignes de tri à l'ensemble des plastiques. Hormis les bouteilles et flacons, les autres emballages en plastique (pots de yaourt, barquettes et sachets alimentaires, etc...) sont dorénavant collectés.

Cette extension des consignes de tri a pour objectif l'amélioration des performances de recyclage, tout en simplifiant les consignes données aux administrés.

Avec ces nouvelles résines plastiques à recycler, l'équipement actuel du centre de tri de Pont-Audemer n'aurait pas permis de trier ce nouveau gisement.

Le centre de tri de Pont-Audemer s'est donc spécialisé dans le tri de ses produits fibreux (papiers et cartonnettes issus des points d'apport volontaires du syndicat), mais aussi de ceux des collectivités voisines le SMEOM d'Argences, l'Agglo Seine Eure, ainsi que pour les collectivités clientes de VEOLIA le Havre qui apportent leurs fibreux séparément des autres emballages.

Au 1er juin 2020, le SDOMODE a repris en régie l'activité de ce site.



Une première équipe composée de 6 trieurs, 1 cariste et 1 chef d'équipe a été dans un premier temps formée. En novembre 2020, ces effectifs ont été complétés par l'intégration de 8 salariés en contrats PEC (Parcours Emploi Compétences).

En parallèle le centre de tri Véolia situé au Havre a remporté l'appel d'offres relatif à la gestion des emballages en consignes élargies.

Les emballages habituellement vidés par les bennes ampliroll autour du secteur de Pont-Audemer ont continué de l'être, et le centre de tri est naturellement devenu un quai de transfert des emballages avant envoi vers le centre de tri du Havre pour la partie Ouest du syndicat.

En 2020, 7 843 tonnes ont ainsi été réceptionnées réparties comme suit :

- 1 960 tonnes d'emballages
- 2666 tonnes de fibreux
- 1711 tonnes de gros cartons
- 1506 tonnes de clients extérieurs



Papier trié au Centre de tri

LE FIBREUX DANS LES ÉCOLES

Au cours de l'année scolaire 2019-2020, 27 écoles ont participé à l'opération, en collectant au total 170 tonnes de papiers, rémunérées à hauteur de 75 euros par tonne par le SDOMODE. L'argent collecté permet de financer les projets des écoles.



Affiche Collecte de papiers et cartonnettes

CHIFFRES CLÉS

2 323

TONNES TRIÉES

LES VENTES DES MATÉRIAUX DES CENTRES DE TRI ONT PERMIS DE RÉCOLTER :

276 647

EUROS EN 2020



POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Nouvelles colonnes de tri

DENSIFICATION DU PARC

Dans le cadre de l'appel à projets CITEO lancé pour l'extension des consignes de tri, le SDOMODE est également lauréat du levier 2, destiné à l'amélioration de la collecte de proximité. Ce levier offre la possibilité au SDOMODE de procéder à une seconde phase de densification du parc de points d'apport volontaire avec le financement à hauteur de 60% de 100 colonnes pour le tri du verre.

Ces colonnes destinées à améliorer la collecte de proximité, visent les communes ayant :

- Un ratio inférieur à 25 kg/hab/an
- Une dotation inférieure à 1 colonne pour 250 habitants

À la suite d'un diagnostic de territoire, les communes éligibles se sont vues proposer des colonnes supplémentaires.

50 colonnes à verre ont été achetées en 2020 et 50 autres le seront en 2021.

En parallèle, 100 colonnes fibreux supplémentaires ont été livrées avec le soutien financier de CITEO dans le cadre du précédent appel à projets pour le passage en fibreux/non-fibreux.

Les nouvelles colonnes sont métalliques et démontables.

Ce choix a été fait dans la perspective de reprise de la compétence de gestion du parc et en vue de procéder en interne à la maintenance.

Le design de ces nouvelles colonnes est également plus moderne et semble être apprécié par la population.

Durant l'année 2020, le service optimisation a procédé à un diagnostic complet du parc visant à proposer un transfert de compétence, des collectivités adhérentes vers le SDOMODE. La vétusté ainsi que le défaut de propreté ont été mis en évidence afin de proposer des solutions concrètes de remise en état et de renouvellement du parc dans le temps.



CHIFFRES CLÉS

700 POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

AVEC **1401** COLONNES

6394 TONNES DE VERRE COLLECTÉES

2529

TONNES DE PAPIERS/ CARTONNETTES COLLECTÉES

503

TONNES DE GROS CARTONS COLLECTÉES

Carte des PAV disponibles sur le territoire du SDOMODE



Echantillonnage réalisé par les ADT

EXTENSION DES CONSIGNES

LANCEMENT DE L'EXTENSION

2020 fut marquée par le passage aux consignes élargies des emballages plastiques. En effet, depuis le 1er juin 2020, l'ensemble des habitants du SDOMODE peut trier dans son bac ou sac jaune, tous les emballages en plastique (barquettes, pots, sachets, tubes...).

Pour cela, une campagne de communication a été mise en place par les services afin d'informer tous les publics (élus, entreprises, habitants...). Le SDOMODE a déployé plusieurs supports et utilisé différents canaux de communication comme le site internet, les réseaux sociaux ou encore la presse.

Chaque foyer a reçu un kit (86 000 exemplaires) comprenant : un autocollant destiné au bac jaune et un mémo tri.

Chaque agent du SDOMODE et nos collectivités ont reçu le bandeau mail pour intégration dans leur signature.

PREMIER BILAN À M+6

Le lancement de la nouvelle consigne a été fortement perturbé par la pandémie. Cependant, les tonnages ont progressé de 184 tonnes entre le dernier semestre 2019 et le dernier semestre 2020. Toutefois, l'évolution des tonnages n'est pas toujours un gage de qualité.

En effet, le constat régulier est la présence de fibreux dans la poubelle jaune, qui s'élevait à 26% en moyenne. La consigne datant de 2017 n'est pas encore intégrée.

La qualité du tri a diminué sur le troisième trimestre (26% avant et 32% après le passage en consigne élargie). Cette tendance s'observe au niveau national mais tend à décroître grâce aux actions de suivi de collecte et de porte à porte réalisés par l'équipe d'ambassadeurs du tri.

Toutefois, les opérations menées sur le terrain par l'équipe d'ambassadeurs du tri ont par ailleurs permis de cibler les erreurs de tri et les marges de progression.

L'année 2021 permettra de consolider les acquis et d'accentuer les actions sur les zones sensibles.



Flux d'emballages recyclables

MISSIONS DE CONTRÔLES ET DE SUIVIS RÉALISÉES PAR LES AMBASSADEURS DU TRI APRÈS LE LANCEMENT DE L'ÉLARGISSEMENT DES CONSIGNES DE TRI.

L'équipe d'ambassadeurs de tri (ADT), a procédé à la préparation des supports de communication et à la diffusion sur l'ensemble du territoire. La distribution des documents s'est terminée en septembre 2020.

Dès septembre, l'équipe entre dans la phase de suivi qualitatif et quantitatif du projet. Contraints par les conditions sanitaires, les ADT se sont principalement tournés vers les missions de suivi technique et ont reporté les animations.

Durant les 4 derniers mois de l'année 2020, 27 échantillonnages (soit environ 1 tonne d'emballages) ont été réalisés, répartis entre le CETRAVAL, le centre de tri et le quai de transfert de Bernay. Ainsi, tout le territoire a été testé sur plusieurs caractérisations afin de percevoir la compréhension des consignes et ainsi pouvoir communiquer et sensibiliser sur les territoires où les erreurs étaient présentes. Les premiers résultats mettent en avant une grande quantité de papiers/cartonnettes dans la poubelle jaune (soit 25%) mais aussi des objets en plastique. Ces données sont précieuses et permettent à l'équipe d'orienter leur mission de porte à porte sur un territoire ciblé.

En parallèle, l'équipe a effectué des suivis de collecte (500 bacs contrôlés) sur les mêmes tournées que celles échantillonnées afin de cibler les habitations présentant des erreurs de tri. Cette mission consiste à contrôler le contenu des bacs jaunes avant le passage des ripeurs. Lorsque des erreurs sont constatées, un avis de passage est déposé dans la boîte aux lettres pour informer l'habitant de sa faute. Si un nombre trop important d'erreurs (verre, textile, objets en plastique...) est présent, alors une cravate est accrochée sur le bac.

Cet outil permet d'identifier les bacs à ne pas collecter. L'ambassadeur indique sur la cravate la nature de l'erreur. Le lendemain du suivi les ambassadeurs repassent en porte à porte pour s'assurer auprès de l'habitant de la bonne compréhension des consignes de tri.

Afin de relayer les consignes de façon plus large, un travail de recensement des partenaires relais a été effectué, ce qui permet de publier les messages sur le tri (supports de communication des communes, associations...).

En attendant que les restrictions sanitaires soient levées, les ADT ont préparé plusieurs animations destinées au public scolaire et au grand public (jeux, stand...).



Les ADT réalisent chaque semaine des échantillonnages et suivis de collecte.

CHIFFRES CLÉS

+ DE **200**
TONNES D'EMBALLAGES
PLASTIQUE DEPUIS LE
1ER TRIMESTRE 2020

PLASTIQUE PAR HABITANT :

24
KILOS EN 2020



Mémotri recto avec les nouvelles consignes



Enveloppe envoyée au administrés



Affiche A3 à destination des communes



Lettre envoyée au administrés



Mémotri verso avec les nouvelles consignes



**LE MOT DE CHRISTINE MME VAN DUFFEL
VICE-PRÉSIDENTE COMMUNICATION**



Cette année 2020, très particulière, a été marquée, pour notre syndicat, par l'élargissement des consignes de tri.

A cette occasion, le service communication a créé un kit (courrier d'explication, mémotri et sticker) afin de guider les habitants sur la nouvelle manière de gérer les déchets ménagers. Ce sont donc environ 160 000 personnes qui ont été sensibilisées aux nouveaux gestes de tri. Cette étape indispensable permet de réduire les refus de tri qui représentent un coût important pour notre collectivité.

Toujours dans le but de réduire les déchets résiduels, le Région Normandie a mis à notre disposition un « léopard du tri », jeune en service civique. Il est allé au contact direct de nos habitants pour renforcer le message.

Nos ambassadeurs du tri ont vu leurs missions perturbées par la crise sanitaire. Ils se sont donc recentrés sur des missions plus techniques.

De l'avis général, la communication est primordiale pour assurer la réussite des politiques en matière de déchets. Comptez sur notre implication pour mener à bien notre mission.



Stickers



Cravate recto/verso présence d'erreurs de tri



DECHETERIES : UN FLUX IMPORTANT

Beaucoup d'attente dans les déchèteries

En déchèteries, l'année 2020 restera dans les mémoires des usagers mais aussi des gardiens. Après un début d'année enregistrant des tonnages constants par rapport aux années précédentes, est arrivé le confinement le 17 mars 2020. Toutes les déchèteries du syndicat ont été fermées à cette date et jusqu'au 04 mai !

Plus d'un mois d'arrêt durant lequel il a été demandé aux administrés de stocker leurs déchets. Les 17 déchèteries ont rouvert selon des modalités suivantes :

- Véhicules filtrés à l'entrée de la déchèterie.
- La carte de déchèterie mise en évidence, sur le tableau de bord.
- Le nombre de véhicules limité (un seul véhicule autorisé à vider les déchets, par benne).
- 1 seul passage par semaine et par véhicule.
- Les agents de déchèteries non autorisés à aider les usagers lors du déchargement.
- Recommandation aux particuliers de porter un masque et des gants.

Toutes les filières habituellement en place étaient proposées, mais en mode dégradé, car les collecteurs étaient eux aussi en conditions de travail liées à cette pandémie.

A partir de mai 2020 et jusqu'à la fin de l'année, l'activité en déchèterie a été complètement chamboulée :

Des affluences records avec des vidages très importants par véhicule, des fréquences de vidages resserrées, des journées de semaine comparables à des samedis.

Le 2e confinement ne s'est ainsi pas fait ressentir, car de nombreux administrés étaient confinés chez eux avec toutefois l'autorisation de se rendre en déchèterie.

Dans ces conditions particulières, les gardiens ont exercé leur métier avec beaucoup de professionnalisme. Ils ont dû faire face, notamment en fin d'année, à certaines personnes agressives, confrontées à des files d'attente des véhicules, mais aussi avec des demandes de nos gardiens pour limiter les quantités par passage afin de ne pas saturer les bennes et proposer une offre de service public au plus grand nombre.



Les élus et les équipes s'investissent chaque jour pour répondre aux besoins des usagers.



LE MOT DE BERTRAND PECOT, VICE-PRÉSIDENT DÉCHÈTERIES

Ce nouveau mandat au sein du Sdomode doit s'installer dans des rapports sains entre les territoires. Il s'agit de prêter une écoute active aux voisins, aux partenaires, pour trouver des équilibres. Sur un territoire, on n'a pas tous la même histoire, ni la même réalité sociologique. Par exemple, ce qui peut fonctionner dans des zones rurales fonctionne franchement moins bien sur des territoires péri-urbains. Le territoire du SDOMODE compose avec ces deux visages. C'était important pour moi de donner tout le temps et l'attention nécessaire pour cimenter et solidifier une manière de fonctionner entre chacun d'entre nous. C'est avec cette réalité mixte que nous devons composer. « Être capable de prendre en compte la réalité du voisin même si ce n'est pas la nôtre ». Si on veut avancer, on ne peut avancer qu'ensemble. C'est l'esprit d'un syndicat.

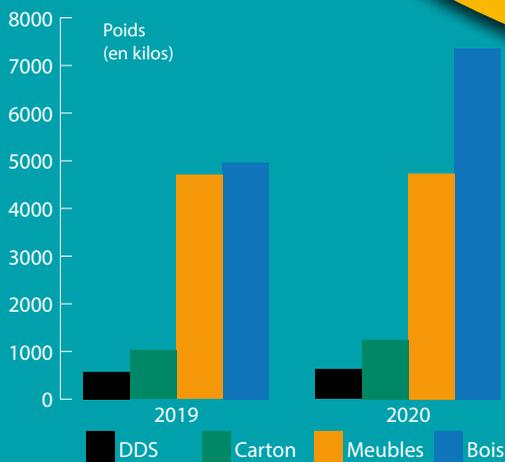
Mon engagement à l'occasion de ce nouveau mandat est un engagement sur les questions environnementales au sens large. Aujourd'hui, ces questions sont en passe de devenir la pierre angulaire des politiques publiques. On a vraiment une transition à engager dans nos process. Je suis très reconnaissant et très fier du travail qui a été accompli. Nous devons continuer à nous adapter à une réalité du terrain toujours plus changeante. Il faut que nous restions

des élus de terrain, des élus ruraux, en prise directe avec les réalités et les administrés, tout en regardant le futur. C'est le sens de la démarche qui m'anime : travailler avec tout le bon sens possible. Les années qui sont devant nous vont nous obliger à revisiter un peu tout cela, à revisiter notre manière de travailler, faire la lumière sur les réalités auxquelles on doit faire face.

Pour les déchèteries, les perturbations liées au COVID sont inédites. Nous remercions tous ceux qui ont fait preuve de patience. Cependant, on a vu des gens qui quelques fois ont eu du mal à accepter la contrainte, la contrainte du masque, la contrainte de la fermeture des déchetteries.

De façon générale, le fait le plus marquant de la première période de confinement fut l'interruption de la continuité du service public. Ce fut exceptionnel et historique pour nous. C'est quand le service public n'est plus que l'on en mesure l'importance.

Globalement, sur l'année 2020 nous avons eu des volumes de déchets absolument impressionnants. Cela a bouleversé nos comportements quotidiens et ce fut une période moins simple. J'espère que notre futur fera preuve de résilience.



EVOLUTION DES FILIÈRES

Avec les confinements successifs et les habitudes de vie des citoyens transformées, certaines filières ont vu leur gisement s'accroître : Les Déchets Diffus Spécifiques (peintures, acides, bases, solvants, etc...), le carton, le bois et les meubles notamment.



PLATEFORMES MULTIFILIERES ET QUAIS DE TRANSFERTS

Cariste opérant sur la plateforme

DÉCHETS VERTS (EN MÉLANGE)

Malgré la fermeture des déchèteries pendant plus d'un mois et un été relativement sec, les tonnages de déchets verts en mélange ont augmenté entre 2019 et 2020, passant de 25 139t à 26 849t, soit une augmentation de 0,97%.

Le marché de broyage-criblage permet néanmoins au syndicat de limiter l'impact de cette augmentation en retirant la partie ligneuse après le premier broyage, la biomasse générée étant revendue 7,20€/t. Le broyat restant poursuit ensuite le process de compostage, avec 4 retournements pendant 4 mois. Il est en fin de cycle criblé puis commercialisé au prix de 5€ la tonne. Ainsi, 12 135 tonnes de compost ont été produites, la majeure partie est revendue aux agriculteurs pour amendement des sols en substitution d'engrais chimique, le reste est mis à disposition gratuitement en déchèterie pour les particuliers.

BOIS

Le gisement pris en charge est composé de bois de classe B (bois peint, portes...) et de classe A (bastaings, palettes...). Il est collecté en déchèterie. Avec les 2 confinements, les tonnages se sont envolés, passant de 4 963t en 2019 à 7 364t en 2020. Les plateformes ont souvent été saturées en broyats de bois. Le marché nous liant à notre prestataire de broyage, criblage, évacuation et valorisation a néanmoins permis d'absorber ce tonnage conséquent. Le bois est ainsi envoyé chez Linex Panneaux à Allouville Bellefosse pour refaire des panneaux de particules.

GRAVATS

Les tonnes de gravats bruts ont augmenté entre 2019 et 2020, passant de 8 931t à 10 615t. Après concassage et criblage sur les plateformes et au Cetraval, deux fractions de concassé (0/40 mm et 40/80 mm) sont proposées à la vente aux tarifs de 5 et 9€ la tonne. Les clients du Sdomode sont des entreprises du BTP ainsi que des particuliers. Un gisement de 100 tonnes de concassé est mis à disposition de chaque collectivité adhérente.

TRANSFERT DES DÉCHETS

Le SDOMODE dispose de 4 quais de transfert : Bernay, Pont-Audemer, Malleville-sur-le-Bec et les Bottereaux.

Les sites sont gérés en régie par nos agents, permettant de concilier notamment quai de transfert et déchèterie professionnelle sur les sites de Bernay et Pont-Audemer.

Au premier confinement, les agents des quais ont continué de travailler durant cette période si particulière. Ils ont ainsi maintenu une offre de service public pour la réception des ordures ménagères avant envoi en incinération ou enfouissement.

En 2020, 28 060 tonnes d'ordures ménagères et 3 094 tonnes d'emballages ont transité via les quais de transfert.



Vue aérienne de Beaumontel



Vue aérienne du Cetraval

CETRAVAL

L'année 2020 a été marquée par la réalisation de travaux conséquents au CETRAVAL. Ces travaux ont consisté à la poursuite de création de casiers d'enfouissement destinés aux ordures ménagères ainsi qu'un casier destiné à l'accueil des déchets à base de plâtre.

Les demandes d'autorisations préfectorales ont permis une entrée en exploitation des casiers en 2020. L'exploitation du casier « plâtre » au CETRAVAL a permis une économie financière sur le traitement du plâtre précédemment réalisé en Seine-Maritime et dans le Nord de la France.

Profitant des gros travaux de terrassement, le SDOMODE a réalisé une plateforme pentée et orientée Nord-Sud pour l'accueil prochain de panneaux photovoltaïques sur d'anciens casiers d'enfouissement. La superficie du futur parc photovoltaïque est de 7 hectares avec une capacité de production de 5 Gigawatts.

Les procédures réglementaires sont en cours. La mise en place du parc est prévue en 2023.

ANALYSES ENVIRONNEMENTALES

Toutes les analyses environnementales réalisées en 2020 ont été conformes aux normes ministérielles et préfectorales : analyses des eaux superficielles et souterraines, analyse des émissions atmosphériques, analyses de bruit.

Christophe ROULAND, coordonateur, réalise la maintenance des têtes de puits.

LE « BIORÉACTEUR »

Le SDOMODE a modifié l'exploitation de ces derniers casiers avec un passage en mode « Bioréacteur » : il s'agit d'un procédé de réinjection des lixiviats dans le massif de déchets afin d'atteindre un taux d'humidité de 50% permettant une production plus rapide de méthane valorisable.

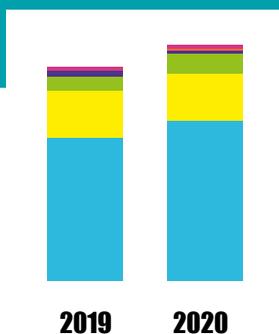
Ce mode d'exploitation permet également de bénéficier d'une baisse de la Taxe Générale sur les Activités polluantes (TGAP). Cette modification d'exploitation a fait l'objet d'une demande d'autorisation préfectorale obtenue en mars.

CHIFFRES CLÉS



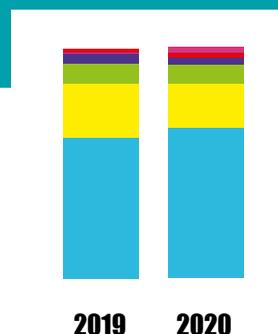
BUDGET DU SDOMODE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



- Charges financières : **278 013 €**
(291 879 € en 2019)
- Amortissements : **893 858 €**
(813 079 € en 2019)
- Personnel : **2 788 517 €**
(2 536 064 € en 2019)
- Charges à caractère général : **8 614 833 €** (7 800 338 € en 2019)
- Charges exceptionnelles : **27 600 €**
- Autres charges : **150 241 €**
(217 254 € en 2019)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



- Facturation aux professionnels : **248 896 €**
(190 732 € en 2019)
- Atténuation de charges : **48 000 €**
(36 000 € en 2019)
- Autres recettes de fonctionnement : **427 728 €**
(567 460 € en 2019)
- Produits des services : **853 768 €**
(1 109 887 € en 2019)
- Dotations, subventions : **2 885 000 €**
(2 936 723 € en 2019)
- Contributions : **8 230 961 €**
(7 662 745 € en 2019)



LE MOT DE LAURENT BEAUDOUIN, VICE-PRÉSIDENT FINANCES

Le SDOMODE accomplit sa mission de service public dans un souci permanent de rigueur budgétaire, pour que le coût payé par habitant soit le plus juste. Il en est de même pour la facturation des professionnels, dont les tarifs sont calculés sur les coûts réels.

Pour couvrir ses dépenses de fonctionnement et d'investissement, le SDOMODE dispose de plusieurs sources de revenus : contributions payées par ses collectivités adhérentes, soutiens et subventions, ventes de matériaux, facturation des apports professionnels, emprunts.

Les recettes générées par les ventes de produits recyclables (plastiques, cartons, métaux, etc.) sont passées de 1 200 000 € annuels jusqu'en 2018 à seulement 500 000 € en 2020. Cette perte financière a évidemment beaucoup perturbé

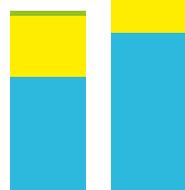
l'équilibre budgétaire du syndicat.

La commission finances a donc suivi de façon particulièrement précise les dépenses, comme les recettes, de l'exercice 2020, afin d'aboutir à un excédent de fonctionnement reporté très restreint : seulement 56 000 €, tout en assurant, j'en suis persuadé, un service public à la hauteur des attentes des administrés.

J'en profite pour remercier chaleureusement Frédéric Person, Directeur Général des Services, ainsi que toute son équipe pour leur excellent et difficile travail réalisé en 2020 afin de maintenir un budget à l'équilibre durant cette année très perturbée fonctionnellement et financièrement.



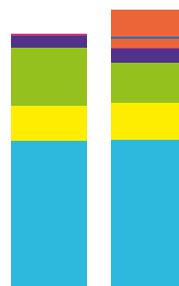
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



2019 **2020**

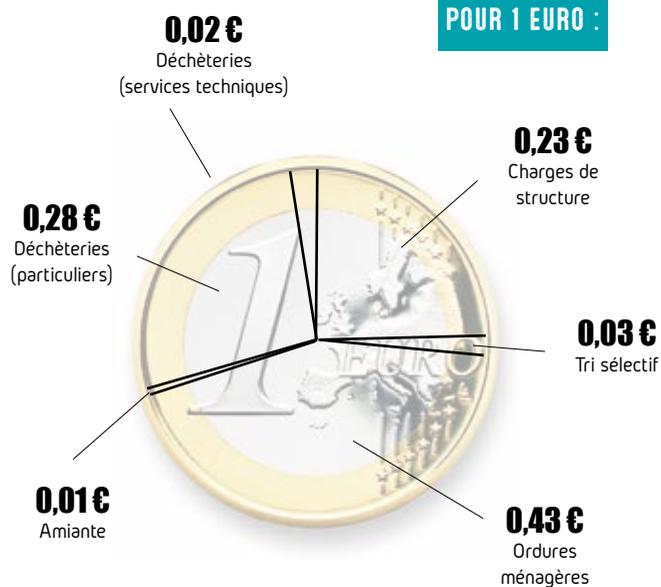
- Amortissement des subventions
87 425 € (78 395 € en 2019)
- Remboursement capital emprunts
1 252 178 € (1 112 325 € en 2019)
- Dépenses d'équipements
3 121 418 € (2 114 337 € en 2019)

RECETTES D'INVESTISSEMENT



2019 **2020**

- Subventions : **349 157 €**
(224 109 € en 2019)
- FCTVA : **501 647 €** (839 373 € en 2019)
- Amortissement des immobilisations
893 859 € (851 443 € en 2019)
- Emprunt : **1 390 k€** (1 390 k€ en 2019)
- Excédent de fonctionnement capitalisé :
891 557 €
- Autres recettes : **39 125 €**
(24 400 € en 2019)



**COÛT MOYEN DU TRAITEMENT
DES DÉCHETS PAR HABITANT**

47,86 €

LES SERVICES DU SDOMODE

Le personnel du SDOMODE est composé de 91 agents. Depuis 2014, le syndicat développe l'exploitation de ses sites en régie directe : déchèteries, quais de transfert, plateformes multifilières, CETRAVAL et, depuis 2020, le centre de tri de Pont-Audemer.

Les moyens humains ont également été renforcés en 2020 afin de renforcer la communication, prépondérante pour améliorer les performances de tri et de réduction des déchets. La conception graphique de l'ensemble des supports de sensibilisation est ainsi réalisée en interne, tout comme l'animation, les contrôles de la qualité des collectes et la communication, réalisée en porte à porte auprès des administrés de l'ouest de l'Eure.

Syndicat à vocation technique, le SDOMODE s'appuie également sur un service administratif composé de 8 personnes, assurant la gestion des ressources humaines, la comptabilité, le suivi des finances et des dossiers juridiques, ainsi que la commande publique. Le SDOMODE veille à maintenir une équipe complémentaire, solidaire des choix de ses élus et impliquée dans la réalisation de ses missions.

L'ORGANISATION DES SERVICES FACE À LA CRISE SANITAIRE

Le 16 mars 2020, une cellule de crise a été réunie afin de définir le plan d'action à mettre en œuvre en cas d'annonce de confinement par le gouvernement. Si les déchèteries ont été contraintes de fermer leurs portes aux particuliers durant 7 semaines, les autres activités du SDOMODE ont été maintenues tout au long de l'année 2020, afin d'assurer le maintien de la salubrité publique et l'accueil des professionnels. C'est notamment le cas du CETRAVAL, des quais de transfert et des plateformes multifilières.

Nora GOSSET, responsable du service ressources humaines et son assistante Lesly LOISEL

Les partenaires du SDOMODE ont également poursuivi leurs prestations, parfois dans des conditions dégradées en raison de moyens humains restreints : collectes en apport volontaire, transport et traitement des déchets. Pour maintenir l'activité de ses sites et s'assurer du respect des mesures sanitaires, le personnel d'encadrement technique a maintenu sa présence sur le terrain.

Le télétravail a par ailleurs été déployé afin d'assurer la sécurité du personnel administratif.

Le service ressources humaines a enfin veillé à maintenir un lien social avec tous les agents de la structure. Malgré cette année difficile, l'ensemble du personnel a maintenu sa motivation et son implication pour rendre un service public de qualité.

Dans des conditions particulières, trois dossiers stratégiques ont toutefois été menés jusqu'à leur terme, dès le mois de juin 2020 : ouverture de la ressourcerie, mise en place de l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques et reprise en régie directe du site de Pont-Audemer, dorénavant spécialisé dans l'affinage et le conditionnement des produits fibreux.

C'est par un investissement collectif que le syndicat a traversé cette pandémie mondiale. Merci à tous.

Samuel COTE, gardien de site



ORGANIGRAMME DES SERVICES

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Frédéric PERSON

Gestionnaire
budgétaire et comptable
Brigitte JOBEY

Gestionnaire
aux Affaires Générales
Marlène CORDEY

Consultante aux finances
Dominique CAMUZAT

RESSOURCES HUMAINES

Nora GOSSET

Assistante
Lesly LOISEL

Gestionnaire
carrière et paie
Julie JEHANNE

SYSTÈMES D'INFORMATION

Gilles ALLEAUME

Chargé de création
graphique
Romain ADOLPHE

RESSOURCERIE ANIMATIONS

Marion PESNEAUD

Assistante
Isabelle POLLIN

Ambassadeurs du tri

Marjorie ADDE
Clara GENTY
Ilianna LEBAS
Alan MALOTAUX
Alicia MORIN
Catherine SOYER

OPTIMISATION ET DÉVELOPPEMENT

Lucie CHARUEL

Chargée de projet
Justine HAMON

Agent technique
Gilbert MALHAIRE

Agent technique
Denis DUFOUR

CETRAVAL Sébastien FABRE

Assistante
Mélina
FAUCHEUX

Coordonnateur
Christophe
ROULAND

Agent
technique
Pascal CASSÉ

Maryline POCHON

Conducteurs d'engins

Bruno ALBERT
Laurent ALBERT
Jean-Noël GUERBETTE

Gardiens de déchèterie

Jean-Louis DESMONTS
Christophe GAGNIE
Philippe MAUPOINT
Isabelle MORAINVILLE

EXPLOITATION Gilles MAROUARD

Responsable adjoint
Lucas LAMOULIE

Responsable du centre de tri / Hygiène et Sécurité
Mickaël MARTIN

Coordonnateurs
Gardiens de site

Maintenance Batiments
Bruno CAMUZAT

Chargé de missions ICPE
Valentin NOE

Secrétaire d'accueil
Aurélie LUCAS

Maintenance Engins
Valentin CAPELLE

Gestionnaire des professionnels
& des recettes
Maud COLLAS

Assistante du
centre de tri
Virginie FONTAINE

Jean-Philippe
PERRIL

Stéphane
BOUVRÉE

Karine
COUDRAY

Johnny BEAUFILS
Samuel COTE
Stéphane LEMARCHAND
Sylvain LEMERCIER
Matthieu MARTIN
Samuel MORAND
Pascal OMONT
Joël PETIT
Cédric PREVOST

Quentin BEAUCLAIR
Clément CHABEAUDIE
Thomas CHARLES
Emmanuel DELORME
Nicolas GESLIN
Laurent GUILLOCHET
Stéphane LARUE
Laurent LEMAZURIER
Odette ROBERT

Noël AMESLANT
Philippe AUDELIN
Julien BRAYET
Pascal BURGER
Gilles DIEU
Jean-Luc DUHAMEL
Ludovic GOUBIN
Laurent GUYON
Frédéric JARRY
Marcel KERAUDREN
Jérôme LEROI
Christophe MALCAVA
Thierry NICOLAS

Espaces verts
Jean-Louis BRICE
Miguel VAN SEVER

Cariste
Jérôme ROUSSEL

Maintenance,
process, cariste
Hervé LEMONNIER

Valoristes

Steven BETHAN
Amandine CAMPIGNY
Mallaurie GASTEBOIS
Patrice GILLES
Willow JOEVLIN
Mouniya VIOLETTE

Benjamin GROLAUD
Hugo LEMAIGNEN
Yahaya MARI
Allysia MARTIN
POCHON
Nicolas POCHON

Agent d'entretien
Valérie RIOULT

SEINE-MARITIME

CALVADOS

EURE

ORNE

106

253

308

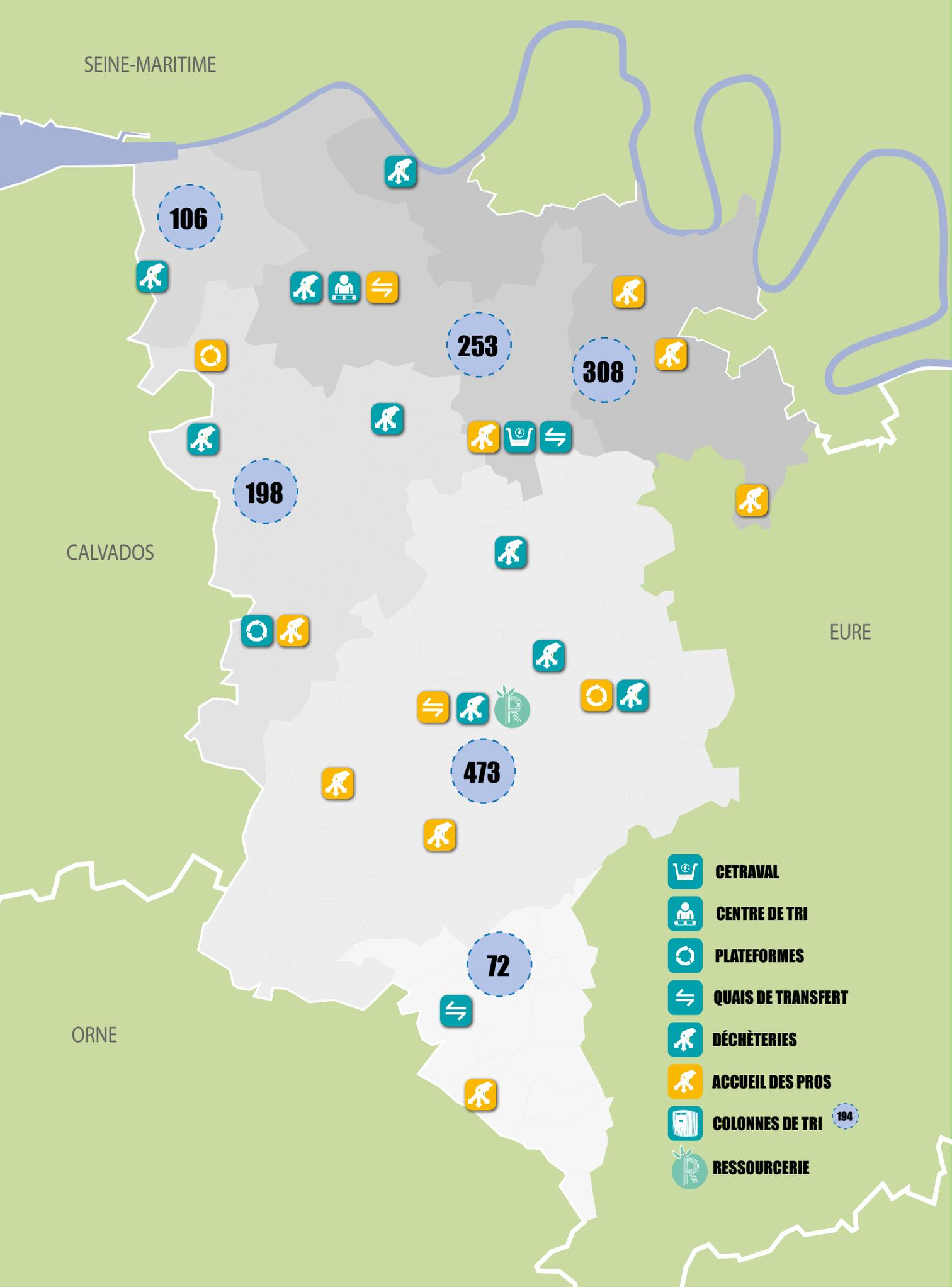
198

473

72

194

-  **CETRAVAL**
-  **CENTRE DE TRI**
-  **PLATEFORMES**
-  **QUAIS DE TRANSFERT**
-  **DÉCHÈTERIES**
-  **ACCUEIL DES PROS**
-  **COLONNES DE TRI**
-  **RESSOURCERIE**



TONNAGES PRODUITS EN 2020



ORDURES MÉNAGÈRES
40 851 t



DÉCHETS VERTS
26 849 t



GRAVATS
10 615 t



BOIS
7 365 t



VERRE
6 395 t



ENCOMBRANTS et D1*
6 394 t



AMEUBLEMENT
4 921 t



BRANCHAGES
3 110 t



CARTONS
3 021 t



MÉTAUX
2 878 t



PAPIERS
2 680 t



DEEE
1 899 t



PLÂTRE
1 865 t



REFUS DE TRI
1 288 t



EMBALLAGES
PLASTIQUES
972 t



DDS
647 t



ACIER
300 t



PELOUSE
197 t



AMIANTE-CIMENT
185 t



TEXTILES
183 t



RÉEMPLOI
134 t



ELA (briques)
115 t



PNEUMATIQUES
109 t



THUYAS
105 t



HUILES DE VIDANGE
84 t



BATTERIES
40 t



ALUMINIUM
28 t



PILES / ACCUS
16 t



LAMPES ET NÉONS
4 t

123 250 tonnes produites

59,1 % valorisées

* Déchets Industriels



**Toute
l'actualité
sur notre
page**
Facebook

**Syndicat de Destruction
des Ordures Ménagères
de l'Ouest du Département de l'Eure**

Parc d'activités la Semaille
348 rue de la Semaille
27 300 BERNAY

☎ 02.32.43.14.75

@ contact@sdomode.fr

Mesure

Air ambiant
Air intérieur
Exposition professionnelle
Eau
Pollution atmosphérique

Environnement

Due diligence et conseil stratégique
Sites et sols pollués
Travaux de dépollution
Dossiers réglementaires

Eau

Traitement des effluents industriels
Eau ressource et géothermies
Eau potable et assainissement
Aménagement hydraulique



Data

Systèmes d'information et data
management
Solutions pour le data
management environnemental

Infrastructures

Déconstruction et désamiantage
Géotechnique
Fondations et terrassements
Ouvrages et structures
Risques naturels
Déchets et valorisation

Aménagement du territoire

Projet urbain
L'environnement au cœur des stratégies et projets
Stratégie territoriale et planification

Références :



Portées
communiquées
sur demande